

# LA NOTION D'« ARGUMENTATION » ET SES DEFINITIONS : ELEMENTS POUR UNE DIDACTIQUE DES THEORIES ARGUMENTATIVES CONTEMPORAINES AU NIVEAU UNIVERSITAIRE

---

**Raphaël MICHELI**  
Université de Lausanne  
Raphael.Micheli@unil.ch

## Résumé

Cet article se propose de favoriser la découverte des théories contemporaines de l'argumentation et leur appropriation par un public d'étudiants de niveau Master. Prenant acte de la multiplicité des sens que peut revêtir la notion même d'« argumentation », on cherche à dégager les modalités et les enjeux selon lesquels les diverses théories s'attachent à définir la notion. Il s'agit de rendre intelligibles les débats qui animent les spécialistes à propos de la définition de leur objet et de permettre aux étudiants d'opter pour telle ou telle définition de l'argumentation *en connaissance de cause*. On aimerait ainsi modestement contribuer à une didactisation des théories de l'argumentation au niveau universitaire.

*Mots-clés : argumentation, définition, didactique, réflexivité, théorie*

## 1. Introduction

La présente contribution poursuit un objectif *propédeutique* : elle se propose de favoriser la découverte des théories contemporaines de l'argumentation et leur appropriation par un public d'étudiants<sup>1</sup> de niveau Master en sciences du langage et de la communication. La première difficulté qui se présente aux étudiants tient au fait que les études sur l'argumentation « forment une nébuleuse extrêmement éclatée où s'entremêlent différents intérêts théoriques et pratiques et des approches disciplinaires distinctes » (Breton et Gauthier 2000 : 69). En effet, depuis leur renaissance dans les années 1950, les études argumentatives ont connu un spectaculaire développement : de nos jours, l'argumentation est investie par de nombreuses disciplines (les sciences du langage et de la communication, mais aussi – et de façon majeure – la rhétorique, la philosophie, la logique, pour ne citer qu'elles), cela dans plusieurs espaces géographiques et culturels.

---

<sup>1</sup> Dans tout l'article, la forme du masculin est utilisée par souci de ne pas alourdir le texte, et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Il va sans dire que ce développement a eu pour effet de multiplier les définitions savantes de la notion d'« argumentation ». On peut soutenir, dès lors, que l'étude de l'argumentation s'accompagne – pour l'étudiant débutant comme pour le chercheur confirmé – de l'exigence méthodologique suivante : « L'éclatement disciplinaire et théorique des recherches en argumentation impose de préciser, avant toute analyse, à quelle conception de l'argumentation on se réfère » (Doury 2003 : 11). C'est là, à notre sens, l'un des premiers défis de l'enseignement des théories de l'argumentation au niveau universitaire : l'enseignant devrait idéalement :

- inviter les étudiants à opérer un retour critique sur la notion d'argumentation telle qu'ils la comprennent spontanément ;
- leur faire prendre conscience qu'il existe *plusieurs* définitions savantes de la notion, parfois fort divergentes ;
- enfin, parvenir à leur montrer l'intérêt de ces débats théoriques autour de la notion d'argumentation.

Or, un tel travail – que l'on peut qualifier de métathéorique – est coûteux, et l'on est vite tenté de mettre en doute son utilité pédagogique : si l'on entre dans la complexité définitoire de la notion d'argumentation, ne risque-t-on pas de semer la confusion dans l'esprit des étudiants ? N'est-ce pas plus efficace de proposer aux étudiants *une* définition de l'argumentation que l'on juge adéquate compte tenu des objectifs didactiques poursuivis ? Dans ces conditions, le risque est grand, toutefois, de présenter la définition choisie comme évidente, de la « naturaliser », l'arrachant ainsi – de façon implicite – aux débats théoriques dont elle est issue et en dehors desquels elle ne se comprend qu'incomplètement. Si, en revanche, on accepte de mener ce travail métathéorique sur la construction de la notion d'argumentation, on court un autre risque : celui d'*énumérer* les diverses définitions qui circulent, ce qui provoque inmanquablement un sentiment décourageant de relativisme. Chaque théorie semble *stipuler un sens* lorsqu'elle utilise la notion d'« argumentation », et l'on ne voit pas bien pourquoi on devrait préférer tel sens à tel autre.

La démarche qui sera ici mise en œuvre est motivée par une conviction : les théories de l'argumentation forment actuellement un ensemble certes hétérogène, mais d'une immense richesse potentielle pour les étudiants. Il ne convient pas, à notre sens, de vouloir *préserver* les étudiants de la théorie et des

controverses définitionnelles qui lui sont constitutives, sous prétexte que ce serait « trop compliqué » : il faut au contraire leur donner *des moyens de lire la théorie et de se l'approprier*. Le présent article aimerait ainsi modestement contribuer<sup>2</sup> à une *didactisation des théories contemporaines de l'argumentation*. On précisera bien sûr d'entrée de jeu qu'il ne saurait y avoir ici de prétention à l'exhaustivité. L'article se concentre sur quelques paradigmes théoriques qui ont marqué la littérature scientifique sur l'argumentation en français et en anglais lors de ces dernières décennies, mais n'aborde pas la riche littérature sur l'argumentation dans d'autres langues européennes – en allemand et en italien notamment –, ainsi que dans des espaces culturels extra-européens (par exemple la tradition arabe<sup>3</sup>). L'objectif est de *faire mieux comprendre comment s'organisent les débats autour de la définition de la notion d'argumentation*. L'hypothèse défendue est la suivante : on peut, à des fins didactiques, structurer ces débats à l'aide d'un nombre limité de *critères*, qui permettent de voir en quoi les diverses définitions de l'argumentation se ressemblent ou, au contraire, s'opposent. On cherche ainsi à organiser les débats théoriques et à les rendre intelligibles pour l'étudiant. On ajoutera tout de suite qu'une telle démarche n'exclut pas, mais au contraire encourage la prise de position personnelle de l'étudiant. L'idée n'est pas de placer celui-ci dans une posture d'éternel spectateur des débats théoriques qui animent la communauté des chercheurs intéressés à l'argumentation : on vise à ce qu'il puisse *in fine* opter pour telle ou telle définition, et cela *en connaissance de cause*. Notre propos est donc de faciliter l'appropriation, par l'étudiant, de tel ou tel paradigme théorique en fonction du type de travail qu'il mène sur l'argumentation, de ses objectifs de recherche, ainsi que de la nature des données dont il souhaite faire une analyse argumentative.

## **2. Les controverses définitionnelles autour de la notion d'argumentation : deux critères structurants**

Pour comprendre comment s'organisent les débats autour de la notion d'argumentation, on partira ici d'une idée dont la formulation est volontairement

---

<sup>2</sup> Plusieurs spécialistes mènent une réflexion de nature métathéorique sur la notion d'argumentation et analysent les différents sens qu'elle peut recevoir selon les théories. En langue française, on renverra en premier lieu aux importants travaux de Plantin (1990 : 146-151 ; 1996a : 17-19 ; 2005) et, en langue anglaise, à ceux de Van Eemeren et Grootendorst (2004 : 1-41).

<sup>3</sup> Pour découvrir cette tradition, voir Plantin (2005 : 106-121).

très simple, mais dont le potentiel heuristique nous paraît tout à fait réel. Les tentatives de définition de l'argumentation doivent, nous semble-t-il, composer avec *au moins* deux critères : (i) un critère d'ordre *structural*, qui envisage l'argumentation dans le cadre de la *textualité*, et (ii) un critère d'ordre *pragmatique*, qui envisage l'argumentation dans le cadre de l'*activité de communication*.

(i) L'argumentation peut d'abord être saisie comme un *mode d'agencement des énoncés*. Ces énoncés sont réputés entretenir entre eux un *ensemble de rapports définis* : minimalement, on dira qu'un (ou plusieurs) énoncé(s) (« prémisses », « arguments », « données », « raisons »...) vise(nt) à accroître l'acceptabilité d'un autre énoncé (« conclusion », « thèse »...), *via* un autre énoncé, souvent implicite (« loi de passage », « garantie », « *topos* »...). Suivant cette conception, l'argumentation est avant tout envisagée comme un *produit textuel*, certes lié à une activité de production (mais celle-ci n'entre pas de façon explicite dans la définition). Ralph Johnson parle à ce sujet de la *structural view* (la « conception structurale ») :

[The structural] view sees [argument] as a set of statements [...], one of which, the conclusion, is supported by the others – the premises. [...] On this view, an argument is a text or discourse that has a certain structure : claim supported by reason(s) (Johnson 2000 : 146).

(ii) Si l'on se base maintenant sur un critère davantage pragmatique, on conçoit l'argumentation comme une *activité de communication*, ce qui implique – comme pour la caractérisation de n'importe quelle autre activité – de s'interroger sur les *agents* qui sont impliqués, les *buts* qu'ils poursuivent, les *effets* qu'ils cherchent à produire les uns sur les autres, ainsi que les *normes* qui régulent le déroulement de l'activité. Comme l'a bien noté Johnson, la question du *but* est particulièrement saillante dans une telle conception : « A pragmatic approach to argument begins by asking : What purpose(s) does argument serve ? » (*ibid.* : 149).

L'importance de ces deux critères a été régulièrement soulignée par les chercheurs effectuant un travail métathéorique sur la notion d'argumentation<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Par exemple, Plantin distingue les définitions « intra-discursives » et « extra-discursives » de l'argumentation : les premières s'attachent prioritairement à ses « formes structurales » et les secondes aux « effet[s] perlocutoire[s] qui lui serai[en]t attaché[s] » (2002 : 66). En outre, l'ambiguïté même du mot « argumentation » (qui désigne aussi bien un *processus* qu'un *produit*) ne manque pas d'être relevée (Van Eemeren et Grootendorst 2004 : 1).

La présentation simplifiée que l'on en propose ici ne doit pas laisser croire qu'ils constituent les termes d'une dichotomie, ni qu'il s'agit là des deux seuls critères pertinents pour définir cette notion. Notre hypothèse est plutôt que ces deux critères exercent une fonction véritablement *structurante* dans les controverses définitionnelles. En effet, si l'on élabore une définition de l'argumentation, il paraît difficile de ne pas se poser, à un moment ou à un autre, deux grandes questions :

– Peut-on considérer que l'argumentation s'incarne dans une *forme textuelle spécifique* ?

– Est-il pertinent (voire même possible) d'associer à l'argumentation *un (ou plusieurs) but(s)* qui en unifierai(en)t les multiples actualisations ?

Bien sûr, à partir de ces questions, les possibilités définitoires restent nombreuses. Il faut concevoir ces critères de la *textualité* et de l'*activité* comme les deux pôles d'un continuum le long duquel on peut – et cela est à notre sens éclairant sur le plan didactique – disposer les diverses définitions qui ont cours dans le champ des études argumentatives. Lorsqu'elles avancent une définition de l'argumentation, les théories opèrent chacune à leur manière un travail – souvent implicite – de *pondération* de ces critères : c'est ce que nous nous proposons de mettre ici en lumière. Sans prétention à l'exhaustivité, nous dégageons trois grandes tendances : la minoration du critère pragmatique au profit du critère structural (2.1.), la minoration du critère structural au profit du critère pragmatique (2.2.) et, enfin, les tentatives d'équilibrage entre ces deux critères (2.3.).

## **2.1. La minoration du critère pragmatique au profit du critère structural**

### *2.1.1. Schéma de l'argumentation et séquence argumentative*

Les travaux fondateurs du philosophe anglais Stephen Toulmin (1922-2009) restent, aujourd'hui encore, l'une des sources majeures des approches que nous qualifions ici de « structurales ». Cette affirmation est au premier abord paradoxale, dans la mesure où le titre même du fameux ouvrage de Toulmin (*The Uses of Argument* (1958), traduit en français par « Les usages de l'argumentation ») pourrait laisser attendre une définition de l'argumentation comme *activité en contexte*. Or le philosophe envisage l'argumentation comme

un *mode d'agencement*<sup>5</sup> des énoncés, liés entre eux par une série de rapports définis. C'est là le propos du célèbre « schéma de l'argumentation ». Une assertion (*claim*) doit, si elle est mise en doute, être justifiée : ce processus de justification implique de façon cruciale que l'assertion soit reliée à une « donnée » (*data*), et cela en vertu d'une « loi de passage » (*warrant*) qui assure que ce lien soit acceptable. La « loi de passage » peut elle-même reposer en amont sur un « support » (*backing*). Elle confère à l'assertion un degré de force variable, ce qui se marque par un « modalisateur » (*qualifier*). Si l'assertion est susceptible d'être modalisée, c'est qu'il peut exister des « réfutations » (*rebuttals*), c'est-à-dire des circonstances dans lesquelles la « loi de passage » ne s'applique pas.

Ce schéma a été abondamment repris et commenté<sup>6</sup>, aussi nous contenterons-nous de faire deux remarques générales concernant aussi bien l'intérêt du modèle toulminien que ses limites.

L'un des points forts du schéma réside sans aucun doute dans la triade *Donnée*–<*Loi de passage*>–*Conclusion*. Toulmin montre que l'argumentation repose fondamentalement sur l'interdépendance de ces trois composantes : une « donnée » ne prend son statut d'argument en faveur d'une « conclusion » qu'en fonction d'une « loi de passage » qui assure, de façon souvent implicite, le lien entre elles. Cette « loi de passage » relève d'un ensemble d'opinions généralement admises par les membres d'une communauté : elle rappelle à ce titre la notion rhétorique de *topos* (Plantin 1990 : 29 ; 2005 : 24). On peut dire que cette relation ternaire *Donnée*–<*Loi de passage*>–*Conclusion* a profondément marqué les études sur l'argumentation, tout particulièrement lorsqu'elles en investiguent le versant que nous qualifions ici de « structural » : Plantin parle d'une « cellule argumentative » (1990 : 33) – terme récemment repris par Michel Dufour, qui voit dans la « cellule prémisses-inférence-conclusion » le « critère distinctif du registre argumentatif » (2008 : 54) –, tandis que Jean-Michel Adam fait du « triplet Donnée >> Loi de passage >> Assertion conclusive » le « noyau de l'argumentation » (2004 : 84).

Toutefois, si l'on se place dans une optique *linguistique*, soucieuse de rendre justice à la matérialité langagière<sup>7</sup>, le schéma laisse plusieurs questions en

5 Toulmin utilise le terme *layout*, auquel on peut rattacher les traductions suivantes : « agencement », « présentation », « disposition »...

6 Entre autres par Johnson (2000 : 46-50), Plantin (1990 : 22-34 ; 2005 : 19-24), Van Eemeren (2003).

suspens. D'abord celle de la *nature* et du *rang des unités linguistiques concernées* : quel type d'unités micro- ou macro-syntaxiques (propositions, phrases simples ou complexes, voire phrases périodiques) sont susceptibles de réaliser effectivement les composantes abstraites du schéma ?<sup>8</sup> Ensuite celle de la *linéarité* : si l'on prend en compte des réalisations textuelles effectives, dans quel ordre se disposent ces composantes ?<sup>9</sup> Enfin, celle de la *complexité* : comment penser, à partir du schéma de base, des structures plus complexes (et extrêmement courantes) dans lesquelles il y a plusieurs prémisses pour une même conclusion ou dans lesquelles une prémisse est elle-même étayée par un mouvement argumentatif ?<sup>10</sup>

### 2.1.2. *La théorie de l'argumentation dans la langue*

Il faut maintenant dire un mot d'une définition de l'argumentation dont le statut est particulier. Elle relève sans doute, comme les précédentes, d'une minoration du critère pragmatique au profit du critère structural, ce qui justifie qu'on la considère à ce stade de l'exposé. Elle se signale aussi par sa volonté explicite de rompre avec les définitions « usuelles » de l'argumentation, ce qui justifie qu'on lui consacre un développement séparé. Il s'agit de la théorie dite de « l'argumentation dans la langue », développée depuis les années 1980 par Oswald Ducrot, d'abord avec Jean-Claude Anscombe (1983), puis avec Marion Carel.

Ducrot définit l'argumentation de la manière suivante :

[S]egments de discours constitués par l'enchaînement de deux propositions A et C, reliées implicitement ou explicitement par un connecteur du type de *donc, alors, par conséquent...* J'appellerai A l'argument et C la conclusion (Ducrot 2004 : 19).

Ducrot qualifie cette définition de « linguistique » et la distingue nettement d'une conception « rhétorique » où l'argumentation est entendue comme « activité verbale visant à faire croire quelque chose à quelqu'un » (2004 : 18) : on voit ici la décision méthodologique de ne pas envisager l'argumentation en tant

<sup>7</sup> Ce n'est pas l'optique de Toulmin, qui se place sur le terrain philosophique et cherche à entrer en dialogue avec les logiciens de son époque, qu'il accuse d'adopter une approche excessivement « formelle » lorsqu'ils étudient les raisonnements.

<sup>8</sup> Voir, pour une discussion récente de ce problème, Atayan 2009 : 96-99.

<sup>9</sup> Les travaux de Jean-Michel Adam (1996 ; 1997 ; 2004) cherchent à tirer parti du schéma de Toulmin dans le cadre d'une linguistique du texte, avec une étude de la *séquence argumentative* et de ses deux ordres séquentiels majeurs (*progressif* et *régressif*).

<sup>10</sup> Les travaux anglophones sur les *complex argumentation structures* sont à ce titre très utiles (Snoeck Henkemans 1997).

qu'*activité finalisée* (ce qui est en effet la clé des définitions rhétoriques, comme on le verra au point suivant). Si l'on tente à présent d'analyser la définition de Ducrot, on pourrait, au premier abord, la voir comme le pendant linguistique de la définition de Toulmin. Or c'est tout le contraire : la grande originalité des travaux de Ducrot est d'adresser une critique cinglante à toutes les définitions de l'argumentation qui présupposent que l'énoncé-argument a pour caractéristique de (*tenter de*) *justifier* l'énoncé-conclusion. L'idée fondamentale est que « dans un enchaînement argumentatif “ A donc C ”, le sens de l'argument A contient en lui-même l'indication qu'il doit être complété par la conclusion » (2004 : 22). En d'autres termes, selon cette théorie, *l'orientation d'un énoncé vers une certaine conclusion est consubstantielle au sens même de cet énoncé*. La théorie de l'argumentation dans la langue est donc une théorie *sémantique* qui promeut une conception *argumentativiste du sens* : il s'agit, explique Ducrot, de « fonder la signification des énoncés sur les enchaînements argumentatifs » (1993 : 240). On comprend dès lors pourquoi la conception usuelle de l'argumentation, fondamentalement *justificatoire*, se trouve ici dénoncée comme une « illusion » : comment, en effet, affirmer qu'un énoncé-conclusion est « justifié » par un énoncé-argument – que l'on pourrait évaluer et accepter indépendamment – alors que l'orientation vers l'énoncé-conclusion est constitutive de la signification même de l'énoncé-argument ?

Sans pouvoir développer ce point, on dira, de façon générale, que la théorie de l'argumentation dans la langue fait l'objet d'une réception ambivalente. Sa force de conception est uniformément soulignée par les théoriciens de l'argumentation, et l'on reprend souvent sa notion d'« orientation argumentative » et ses analyses micro-linguistiques des connecteurs (*mais, donc, pourtant, d'ailleurs...*). En revanche, les implications générales de sa définition de l'argumentation sont régulièrement critiquées : en soutenant que *tout énoncé argumente dans la mesure même où il signifie*, la théorie de l'argumentation dans la langue aboutit à un *argumentativisme généralisé* que certains spécialistes du discours et des interactions jugent contre-productif sur le plan méthodologique (voir notamment Plantin 2005 : 24-30).

## 2.2. La minoration du critère structural au profit du critère pragmatique

On peut ainsi appréhender l'argumentation à partir d'une approche *structurale* et la saisir avant tout comme un *mode d'agencement des énoncés* : une forme particulière de « mise en texte » (Adam 1996 : 44), « a text [...] that has a certain structure » (pour citer à nouveau la formule de Johnson). Cependant, il est également possible de construire différemment la notion d'argumentation et de l'envisager avant tout comme une *activité de communication*. Comme nous l'avons entrevu en introduction, une telle optique, résolument pragmatique, met en général l'accent sur l'une des dimensions fondamentales de toute activité, à savoir son caractère *finalisé* : l'argumentation se définit alors prioritairement par *le(s) but(s)* qu'elle est supposée poursuivre. Cette optique est adoptée par la tradition *rhétorique* et *néo-rhétorique* qui, comme l'a bien diagnostiqué Marc Angenot, définit le plus souvent la pratique oratoire par « une efficacité, un *résultat recherché* » (2008 : 54, c'est moi qui souligne). On sait que pour Aristote, la rhétorique consiste en la « faculté de considérer, pour chaque question, ce qui est propre à persuader » (*Rhétorique*, I, 2, 1355b). Durant les années 1950, le philosophe belge Chaïm Perelman (1912-1984) est, avec Toulmin, le grand artisan du regain des études sur l'argumentation. Il se place, à la différence du philosophe anglais, dans le sillage de la tradition rhétorique et propose de définir l'argumentation comme « les techniques discursives permettant de *provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment* » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 2000 [1958] : 5). Cette optique néo-rhétorique trouve une illustration actuelle dans l'approche de l'« argumentation dans le discours » que développe Ruth Amossy depuis une dizaine d'années. Selon Amossy, l'argumentation consiste dans :

les moyens verbaux qu'une instance de locution met en œuvre pour agir sur ses allocutaires en tentant de les faire adhérer à une thèse, de modifier ou de renforcer les représentations et les opinions qu'elle leur prête, ou simplement d'orienter leurs façons de voir ou de susciter un questionnement sur un problème donné (Amossy 2010 : 36).

Tâchons à présent de mieux comprendre la logique qui préside à ces définitions rhétoriques de l'argumentation, puis d'identifier brièvement les principales critiques qui leur sont adressées. Nous parlons, à leur propos, d'une minoration du critère structural au profit du critère pragmatique : que faut-il au juste entendre par là ? D'abord, ces définitions sont clairement *téléologiques*, en

ceci qu'elles saisissent l'argumentation à partir d'un (ou plusieurs) *but(s)* : qu'il s'agisse de « persuader », « faire adhérer » ou, plus vaguement, d'« agir » sur autrui, on en revient toujours à l'idée que celui qui argumente vise à *produire un effet* sur celui auquel il s'adresse. Ensuite, on note que ces définitions sont très peu restrictives en ce qui concerne les *moyens* propres à atteindre ce(s) but(s). Il y a bien une restriction en ce qui concerne le *système sémiotique utilisé* (les moyens doivent être « verbaux », « discursifs » – ce qui semble exclure les moyens visuels), mais aucune en ce qui concerne la *mise en texte*. Autrement dit, ces définitions ne stipulent pas que les « techniques discursives » ou les « moyens verbaux » propres à l'argumentation relèvent forcément d'un *mode spécifique d'agencement des énoncés* (par exemple selon la triade Donnée(s)–Loi de passage–Conclusion), comme c'était le cas dans les approches structurales inspirées du schéma de Toulmin. Ces définitions n'impliquent ainsi pas de *contrainte séquentielle*. Nous évoquons ici une « minoration du critère structural », mais cela ne doit pas laisser croire que les approches rhétoriques dont il est question se désintéressent de la description des « moyens verbaux » et des « techniques discursives » (l'oeuvre de Perelman fournit un gigantesque inventaire raisonné des différents types d'arguments, tandis qu'Amossy s'intéresse autant aux schèmes argumentatifs qu'à l'*ethos* et au *pathos*) : cela signifie simplement que ces « moyens » et « techniques » ne sont pas restreints *a priori* au niveau de leur forme et qu'ils n'entrent ainsi pas dans la définition même de la notion d'argumentation.

On mentionnera ici, sans pouvoir les développer longuement, deux critiques importantes qui sont parfois faites à ces approches.

Le fait de définir l'argumentation par ses buts et, comme le fait Amossy, de proposer un éventail large et diversifié de ceux-ci tend à *élargir le champ de l'argumentation*. Comme le dit Amossy elle-même, « l'argumentation, débordant de toutes parts la parole dont la vocation affirmée est de persuader, est inscrite à même le discours » (2010 : 36). On a ici une définition de l'argumentation qui tend à un *argumentativisme généralisé* : l'argumentation semble devenir – à divers degrés certes – *consubstantielle au discours*<sup>11</sup>. Un tel

---

<sup>11</sup> Cette position, qui tend à identifier l'activité argumentative avec l'activité discursive *en général*, est très inspirée des importants travaux du philosophe et logicien suisse Jean-Blaise Grize, fondateur de la « logique naturelle ». Grize définit l'argumentation comme une *schématisation*, c'est-à-dire « l'élaboration, par le moyen de la langue, d'un micro-univers que A présente à B dans l'intention d'obtenir un certain effet sur lui » (1982 : 188). L'argumentation est ainsi abordée d'un point de vue « large », comme « une démarche qui vise à intervenir

postulat est critiqué par des auteurs qui, à l'instar de Plantin (voir *infra*, 2.3.) cherchent au contraire à réduire méthodologiquement le champ de l'argumentation.

Les définitions rhétoriques de l'argumentation sont également critiquées pour l'importance excessive qu'elles accordent à la notion de *persuasion* (ou de *visée persuasive*). L'objection principale met en avant la notion de *rémanence* (un phénomène donné persiste en dépit de la disparition de sa cause supposée) : en l'occurrence, il est banal d'observer que les locuteurs persistent à argumenter quand bien même il n'est absolument plus plausible de conférer un enjeu de persuasion à l'interaction en cours. La critique consiste donc à dire, sur la base d'une observation empirique des discours argumentatifs dans leur diversité, que la visée et l'effet persuasifs sont insuffisamment attestés pour qu'il soit légitime de les ériger en critères *définitoires* de la notion d'argumentation<sup>12</sup>.

### **2.3. Les tentatives d'équilibrage entre les critères structural et pragmatique**

On a envisagé jusqu'ici deux grandes optiques lorsqu'il s'agit de définir la notion d'argumentation. La première procède d'une minoration du critère pragmatique au profit du critère structural : l'argumentation est saisie prioritairement comme un *mode spécifique d'agencement des énoncés*. Dans cette optique, ce qui est définitoire de l'argumentation, c'est le fait *qu'une suite d'énoncés soit plausiblement interprétable selon des rapports de type [argument → loi de passage → conclusion]*. On note certes que les considérations pragmatiques liées à l'activité ne sont pas écartées dans ce modèle : on parle notamment de « viser à intervenir sur les opinions, attitudes ou comportements d'un interlocuteur » (Adam 1997 : 104). Toutefois, le critère du *but* reste clairement subordonné au critère *structural* : ce qui fait l'argumentation, c'est d'abord une manière de composer les énoncés entre eux. La seconde optique procède, pour sa part, d'une minoration du critère structural au profit du critère pragmatique : l'argumentation est saisie prioritairement comme un ensemble de *moyens subordonnés à l'accomplissement d'un (ou plusieurs) but(s)* : ces buts se

---

sur l'opinion, l'attitude, voire le comportement de quelqu'un. Encore faut-il préciser que ces moyens sont ceux du discours » (1990 : 40).

<sup>12</sup> Marc Angenot (2008) est sans doute l'auteur qui défend cette conception *non persuasive* de l'argumentation avec le plus de force. Il définit l'argumentation par deux objectifs majeurs, « logiquement antérieurs à l'espoir, raisonnable », mince ou nul, de persuader [un] interlocuteur : se justifier, d'une part, et se positionner par rapport au point de vue d'autrui, d'autre part (2008 : 439-444).

déclinent diversement selon les théories, mais tournent toujours autour de la *production d'un effet sur autrui* (le « faire adhérer à une thèse », le « persuader », « modifier ou renforcer les opinions qu'on lui prête... », etc.). Dans une telle conception, que nous qualifions de *téléologique*, ce qui est définitoire de l'argumentation, c'est le fait qu'on puisse plausiblement conférer à un discours un certain *type de visée*. Les « moyens » ou les « techniques » mis en œuvre pour atteindre cette visée ne sont, en revanche, pas spécifiés au moment de la définition.

Comme nous allons le voir maintenant, plusieurs travaux tentent, lorsqu'ils définissent la notion d'argumentation, de *conjoindre explicitement les critères structural et pragmatique*. Dans cette optique, pour que l'on puisse parler d'« argumentation », il faut qu'on ait affaire à un certain « mode d'organisation des discours » (Plantin 1996a : 18) et, indissociablement, à un certain cadre d'activité (des participants endossant un certain rôle et s'orientant vers l'accomplissement d'un certain but). Pour illustrer cette « troisième manière », nous allons prendre l'exemple de deux types de travaux.

### *2.3.1. Approches normatives : la pragma-dialectique et les évolutions de la logique informelle*

Pour ce qui est de la recherche en langue anglaise, on s'intéressera à la *pragma-dialectique*, approche développée depuis une trentaine d'années par Frans Van Eemeren et ses collaborateurs à l'Université d'Amsterdam, et au courant de la *logique informelle*, principalement actif en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada). Il s'agit là d'approches *normatives*, en ceci qu'elles entendent formuler des critères permettant d'évaluer le caractère plus ou moins « raisonnable » des argumentations produites par les locuteurs. Examinons les deux définitions suivantes :

Argumentation can be defined as a verbal, social and rational activity aimed at convincing a reasonable critic of the acceptability of a standpoint by putting forward a constellation of propositions justifying or refuting the proposition expressed in the standpoint (Van Eemeren et Grootendorst 2004 : 1).

An argument is a type of discourse or text – the distillate of the practice of argumentation – in which the arguer seeks to persuade the Other(s) of the truth of a thesis by producing reasons that support it. In addition to this illative core, an argument possesses a dialectical tier in which the arguer discharges his obligations (Johnson 2000 : 168).

On remarque rapidement que ces deux définitions activent à la fois un critère *pragmatique* et un critère *structural*. Au niveau pragmatique, elles identifient de

manière tout à fait classique un *but* que poursuit l'argumentation (« convaincre [...] de l'acceptabilité d'un point de vue », « persuader de la vérité d'une thèse ») – en cela, elles ne se distinguent pas des approches rhétoriques et néo-rhétoriques (voir *supra*, 2.2.). Au niveau structural, elles affirment que l'accomplissement du but identifié doit s'effectuer à l'aide de moyens précis, à savoir un *mode spécifique d'agencement des énoncés* (« une constellation de propositions justifiant ou réfutant la proposition exprimée dans le point de vue », un « noyau illatif » avec des « raisons qui soutiennent [une thèse] ») – en cela, elles se distinguent des définitions néo-rhétoriques qui ne posent pas, on s'en souvient, de contraintes structurales aussi fortes.

Il faut à présent aller plus loin et tenter de cerner plus précisément l'originalité de ces approches (que les définitions citées ne suffisent sans doute pas à traduire). Nous dirons qu'elles ont pour importance d'avoir introduit dans les théories de l'argumentation un *tournant dialectique* (qui a eu, comme nous le verrons plus bas, une réelle influence dans certains travaux en langue française). Ces approches contestent le fait que l'argumentation soit concevable dans le seul cadre du *monologue* et de la *justification*. Selon elles, il n'est pas suffisant de dire que l'argumentation est un discours dans lequel un locuteur justifie un point de vue en l'appuyant sur des raisons : il faut immédiatement ajouter ce que Johnson appelle un *dialectical tier* (« un niveau dialectique »). Si elle est bien justificatoire, l'argumentation est aussi – et intrinsèquement – *dialectique* : elle implique toujours *l'anticipation et la gestion d'un contre-discours* (c'est-à-dire un discours défendant un autre point de vue sur la même question ou le même point de vue à l'aide d'autres raisons). Il peut s'agir d'un contre-discours *effectivement tenu par un autre locuteur* en réponse au discours (registre « dialogal » et polygéré) ou d'un contre-discours davantage *virtuel* que le locuteur représente dans son propre discours (registre « dialogique » et monogéré). Qu'on ait affaire à du « dialogal » strict ou à du « dialogique », l'idée fondamentale est que *l'articulation entre le discours et le contre-discours devient définitoire de l'argumentation et doit orienter méthodologiquement toutes les facettes de son étude*. Cette orientation dialectique imprime sa marque à deux sous-domaines traditionnels de la théorie de l'argumentation :

– L'identification et la description des différents *types d'arguments* (argument d'autorité, argument par analogie, argument par les conséquences...) est une tâche majeure de l'étude de l'argumentation. Actuellement, les types

d'arguments ne sont plus uniquement décrits en fonction d'une structure (enchaînement de propositions), mais aussi en fonction des *critical questions* qu'ils génèrent habituellement chez l'allocataire et que le locuteur doit anticiper (voir, pour une excellente synthèse, Walton, Reed et Macagno 2008).

– L'étude des *fallacies*, c'est-à-dire des formes incorrectes de raisonnement, a elle aussi pris un tour résolument dialectique. Les *fallacies* sont à l'heure actuelle moins définies comme des arguments déficients du point de vue de leur stricte validité logique que comme des arguments utilisés de façon inadéquate en fonction d'un contexte de dialogue particulier.

### 2.3.2. *Approches descriptives : le modèle « dialogal » de l'argumentation*

En langue française, les travaux de Christian Plantin développent depuis une quinzaine d'années un modèle de l'argumentation qualifié de « dialogal ». Nous allons, à partir des extraits suivants, examiner la définition de l'argumentation qui y est proposée et tenter d'en cerner l'originalité :

On parlera de “ modèle dialogal ” de l'argumentation [...] afin de mettre l'accent sur un aspect fondamental de l'argumentation, celui d'articuler deux discours contradictoires (Plantin 2005 : 54).

L'argumentation dialogale est définie de façon restreinte. Le niveau argumentatif ne se confond pas avec le niveau sémantique. Tout n'est pas argumentatif dans le discours [...], et ce qui l'est peut l'être à divers degrés. La notion fondamentale est celle de situation argumentative, où deux discours en opposition coexistent et se mesurent, définissant ainsi une question (2009 : 52).

L'interaction argumentative est définie comme une situation de confrontation discursive au cours de laquelle sont construites des réponses antagonistes à une question. [...] Trois modalités discursives caractérisent la situation d'argumentation : un discours de proposition ; un discours d'opposition, une question. A ces trois modalités correspondent trois rôles discursifs (trois actants) : le *Proposant* tient le discours de proposition, l'*Opposant* tient le discours d'opposition et le *Tiers* prend en charge la question (Plantin 1996b : 11-12).

Par rapport à ce que nous avons vu précédemment, trois remarques peuvent être faites.

(i) D'abord, ce modèle « dialogal » participe pleinement du *tournant dialectique* que nous avons identifié dans certaines approches normatives anglophones (voir *supra*, 2.3.1.). De façon générale, le rapport entre un discours et un contre-discours (« deux discours contradictoires », « deux discours en opposition », « des réponses antagonistes à une même question »,...) est, ici aussi, posé comme *définitoire* de l'argumentation. Pas plus que dans le modèle pragma-dialectique, la justification ne suffit à saisir pleinement la notion

d'argumentation : lorsqu'on argumente, on justifie certes un point de vue, mais *en situant son discours par rapport à un autre discours* (point de vue alternatif, ou raisons alternatives fournies à l'appui du même point de vue). La grande différence du modèle « dialogal » est qu'il confère à l'analyste de l'argumentation une posture radicalement *descriptive*. Là où la pragma-dialectique formule des règles permettant à l'analyste de *juger* si une divergence d'opinions est gérée de façon « raisonnable », le modèle « dialogal » se donne pour seule tâche de *décrire* la gestion de la confrontation par les locuteurs qui argumentent.

(ii) Si le modèle « dialogal » met clairement en avant le critère *pragmatique* (selon notre terminologie) et conçoit l'argumentation comme une activité de communication, on notera qu'il ne définit pas cette activité par une *finalité externe*. Apparaît ici une différence claire avec les définitions rhétoriques (*supra*, 2.2.), qui font de l'argumentation une activité visant à *produire un effet sur autrui* (« persuasion », « adhésion »....). Pour le modèle « dialogal », ce sont *les phénomènes de régulation réciproque entre le discours et le contre-discours* qui sont définitoires de l'argumentation : dans ce modèle, le Proposant et l'Opposant peuvent très bien argumenter sans viser le moins du monde à se faire changer d'avis.

(iii) Enfin, le modèle « dialogal » défend une conception « restreinte » de l'argumentation et se distancie donc des différentes versions de l'*argumentativisme généralisé* que nous avons recensées. Lier l'argumentation à un « mode d'organisation des discours » et à une panoplie spécifique de rôles endossables par le(s) locuteur(s) (Proposant, Opposant et Tiers) empêche d'y voir un *composant élémentaire* du sens des énoncés (comme chez Ducrot) ou de la discursivité en général (comme dans le modèle néo-rhétorique d'Amossy).

## 4. Conclusion

Le but de cet article était d'aider les étudiants de deuxième cycle universitaire à découvrir et à s'approprier les théories contemporaines de l'argumentation. Partant de l'idée que la polysémie de la notion même d'« argumentation » constitue la première des difficultés, nous avons cherché à dégager les modalités et les enjeux selon lesquelles les diverses théories définissent cette notion. Il nous semblait important de rendre intelligibles les

controverses définitionnelles qui animent le champ des études sur l'argumentation. Notre propos ne cherche pas, comme il a été souligné d'entrée, à préserver les étudiants de la théorie, mais bien à leur fournir des outils pour lire celle-ci et approfondir tel point selon leurs intérêts et leurs tâches. Il reste bien entendu plusieurs questions importantes à développer dans l'optique d'une didactisation des théories de l'argumentation au niveau universitaire. On pense particulièrement au caractère *normatif* ou *descriptif* de l'étude de l'argumentation : l'analyste a-t-il pour rôle d'évaluer le caractère « raisonnable » des argumentations qu'il analyse, et, le cas échéant, sur quelles normes doit-il fonder son évaluation ? Cette question n'a été qu'effleurée ici : elle comporte des enjeux pédagogiques importants, notamment pour la formation de l'« esprit critique » des étudiants, et appelle des réflexions futures<sup>13</sup>.

## Références bibliographiques

- ADAM, Jean-Michel (1996), « L'argumentation dans le dialogue », *Langue française*, n°112, p. 31-49.
- ADAM, Jean-Michel (1997), *Les textes : types et prototypes*, Paris : Nathan.
- ADAM, Jean-Michel (2004), « Une approche textuelle de l'argumentation », dans Marianne DOURY et Sophie MOIRAND, *L'argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, p. 77-102.
- AMOSSY, Ruth (2010), *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin.
- ANGENOT, Marc (2008), *Dialogue de sourds. Traité de rhétorique antilogique*, Paris, Mille et Une Nuits.
- ARISTOTE, *Rhétorique*, texte établi et traduit par Médéric DUFOUR, Paris, Les Belles Lettres, 1960.
- ATAYAN, Vahram et Daniela PIRAZZINI (2009), *Argumentation : théorie – langue – discours*, Frankfurt, Peter Lang.
- BRETON, Philippe et Gilles GAUTHIER (2000), *Histoire des théories de l'argumentation*, Paris, La Découverte.
- DANBLON, Emmanuelle (2005), *La fonction persuasive*, Paris, Armand Colin.
- DOURY, Marianne (2003), « L'évaluation des arguments dans les discours ordinaires. Le cas de l'accusation d'amalgame », *Langage et Société*, n°105, p. 9-37.

---

<sup>13</sup> Pour une défense et illustration de la posture normative, on se référera en premier lieu à Van Eemeren et Grootendorst (2004) ; pour l'approche descriptive, les travaux de Plantin (2009), Doury (2004) et Angenot (2008) sont essentiels.

- DOURY, Marianne et Sophie MOIRAND (2004), *L'argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- DUCROT Oswald et Jean-Claude ANSCOMBRE (1983), *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- DUCROT, Oswald (1993), « Les *topoi* dans la théorie de l'argumentation dans la langue », dans Christian PLANTIN (éd.), *Lieux communs. Topoi, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé, p. 233-248.
- DUCROT, Oswald (2004), « Argumentation rhétorique et argumentation linguistique », dans Marianne DOURY et Sophie MOIRAND, *L'argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, p. 17-35.
- DUFOUR, Michel (2008), *Argumenter. Cours de logique informelle*, Paris, Armand Colin.
- GOVIER, Trudy (1996), *A Practical Study of Argument*, Belmont, Wadsworth.
- GRIZE, Jean-Blaise (1982), *De la logique à l'argumentation*, Genève, Droz.
- GRIZE, Jean-Blaise (1990), *Logique et langage*, Paris, Ophrys, 1990.
- GRIZE, Jean-Blaise (1996), *Logique naturelle et communications*, Paris, PUF.
- JOHNSON, Ralph (2000), *Manifest Rationality. A Pragmatic Theory of Argument*, Mahwah, Lawrence Erlbaum.
- MICHELI, Raphaël, (2009), « La construction de l'objet dans quelques approches discursives et interactionnelles de l'argumentation : une perspective métathéorique », dans Vahram ATAYAN et Daniela PIRAZZINI (éds.), *Argumentation : théorie – langue – discours*, Frankfurt, Peter Lang, p. 19-30.
- PERELMAN, Chaïm et Lucie OLBRECHTS-TYTECA ([1958] 2000), *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.
- PLANTIN, Christian (1990), *Essais sur l'argumentation*, Paris, Kimé.
- PLANTIN, Christian (1996a), *L'argumentation*, Paris, Seuil, coll. « Mémo ».
- PLANTIN, Christian (1996b), « Le trilogue argumentatif. Présentation de modèle, analyse de cas », *Langue française*, n°112, p. 9-30.
- PLANTIN, Christian (2002), « Argumentation », dans Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU (dirs.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, p. 66-72.
- PLANTIN, Christian (2005), *L'argumentation*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? ».
- PLANTIN, Christian (2009), « Laissez dire : la norme de l'un est dans le discours de l'autre », in Vahram Atayan et Daniela Pirazzini (éds.), *Argumentation : théorie – langue – discours*, Frankfurt : Peter Lang, p. 51-71.
- SNOECK HENKEMANS, Francisca (1997), *Analysing Complex Argumentation: the Reconstruction of Multiple and Coordinatively Compound Argumentation in a Critical Discussion*, Amsterdam, SicSat.
- TOULMIN, Stephen (1958), *The Uses of Argument*, Cambridge, CUP.

- VAN EEMEREN, Frans, (2003), « A Glance Behind the Scenes : the State of the Art in the Study of Argumentation », *Studies in Communication Sciences*, n° 3/1, p. 1-23.
- VAN EEMEREN, Frans et Rob GROOTENDORST, 2004, *A Systematic Theory of Argumentation. The Pragma-Dialectical Approach*, Cambridge, CUP.
- WALTON, Douglas, (2006), *Fundamentals of Critical Argumentation*, Cambridge, CUP.
- WALTON, Douglas, Chris REED et Fabrizio MACAGNO (2008), *Argumentation Schemes*, Cambridge, CUP.